


**cefim**

 Communauté Economique et Financière Méditerranéenne - Siège social et contacts : Palais de la Bourse 13001 Marseille - Téléphone : M. Rémy Vialettes 04 91 39 35 71  
 Rubrique réalisée avec la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence

# LA RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE, UN SUJET TABOU ?

Le Cabinet Thesaurus est intervenu, fin janvier, à la CEFIM pour parler de la retraite du chef d'entreprise. Un sujet complexe mais primordial.

**L**a CEFIM s'est attaquée à un sujet qui concerne tous les chefs d'entreprise. Sur ce thème, deux questions sont sur toutes les lèvres : quels seront mes revenus au moment de la retraite ? Ces revenus seront-ils plus importants qu'aujourd'hui ? Force est de constater que le sujet de la retraite est souvent reporté à plus tard. "Quand on est jeune, c'est trop tôt pour y penser et ensuite les chefs d'entreprise estiment que c'est trop tard !", résumant, non sans humour, les intervenants. Alors pour bien commencer l'année 2015, le cabinet recommande de s'intéresser davantage à ce sujet. De prendre le temps de regarder les différents outils et solutions du marché.

## Quatre piliers.

Il faut dire que le thème est loin d'être simple. "ça bouge sans arrêt du côté législatif. Les réformes s'ajoutent", rappelle Laetitia Roche Hintzy, directrice du pôle Financier de Thesaurus. A titre d'exemple, on peut citer la hausse du forfait social, l'augmentation du TMI et la hausse des cotisations sociales des non salariés... Pour rappel en matière de retraite, les quatre piliers sont : le régime obligatoire, le régime collectif (article 82, article 83, article 39, Plan d'épargne pour la retraite collectif - Perco), le régime complémentaire et le régime individuel. Le régime des chefs d'entreprise dépend de son statut. Le régime des non salariés relève le plus souvent du Régime social des indépendants - RSI, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (Cnavpl); le régime des assimilés salariés c'est la Cnav (retraite de base), Agirc et Arco (retraite complémentaire). L'idéal en la matière ? Ne pas



Les intervenants de gauche à droite : Laetitia Roche Hintzy, Rémy Vialettes, Béline Nesme et Christine Vassal-Largy.

attendre que des choses se mettent en place et se dégradent. Il faut agir et mettre en place des solutions. Pour cela une analyse patrimoniale s'impose. "Un audit de votre situation est réalisé. Où en êtes vous ? Quels sont vos objectifs ? Quelles sont aujourd'hui vos possibilités d'épargne mensuelle ?", énumère Laetitia Roche Hintzy. Concrètement toutes les solutions peuvent être bonnes quand elles sont adaptées à votre cas. Vous pouvez ainsi vous tourner vers l'épargne retraite, l'assurance vie, une SCPI en nue propriété... "Il faut penser à panacher les différents dispositifs pour activer différents leviers", recommande Thesaurus.

## Bon père de famille.

Christine Vassal-Largy, directrice du pôle Immobilier de Thesaurus est ensuite intervenue pour la partie immobilière. En effet, des solutions immobilières permettent de se créer un patrimoine, de se constituer des revenus (par exem-

ple via la production de loyers). "L'immobilier c'est un produit refuge, un outil bon père de famille mais c'est aussi un actif performant". A condition de ne pas acheter n'importe où et à n'importe quel prix. D'où l'intérêt de faire appel à des spécialistes du marché pour vous épauler dans ce choix. "Nous recevons 300 dossiers pour des biens, partout en France. Mais nous n'en retenons que 40 au maximum". L'arsenal des solutions immobilières est le suivant : Pinel, monuments historiques, solution meublée... Pour Christine Vassal-Largy, pas de doute, "Le dispositif Pinel correspond à un copier-coller de la loi Duflot, avec plus de souplesse. Autre outil : la loi Malraux. Il s'agit d'acheter et de restaurer un bien ancien situé dans un secteur sauvegardé et de bénéficier d'une fiscalité très avantageuse. "Mais attention, il n'y a pas pléthore d'offres. Et les gens qui travaillent bien en matière de rénovation se comptent sur les doigts d'une main". A noter aussi le dispositif monuments historiques "il est très puissant fiscalement. Mais il y a très peu d'agréments par an". Enfin d'autres dispositifs, un peu plus complexes ont été détaillés : démembrement de propriété, LMNP amortissement, BIC location meublée.

Caroline Dupuy

*Toutes les solutions peuvent être bonnes quand elles sont adaptées à votre cas.*